

LE NUMÉRIQUE VA-T-IL HACKER LA DÉMOCRATIE LOCALE ?

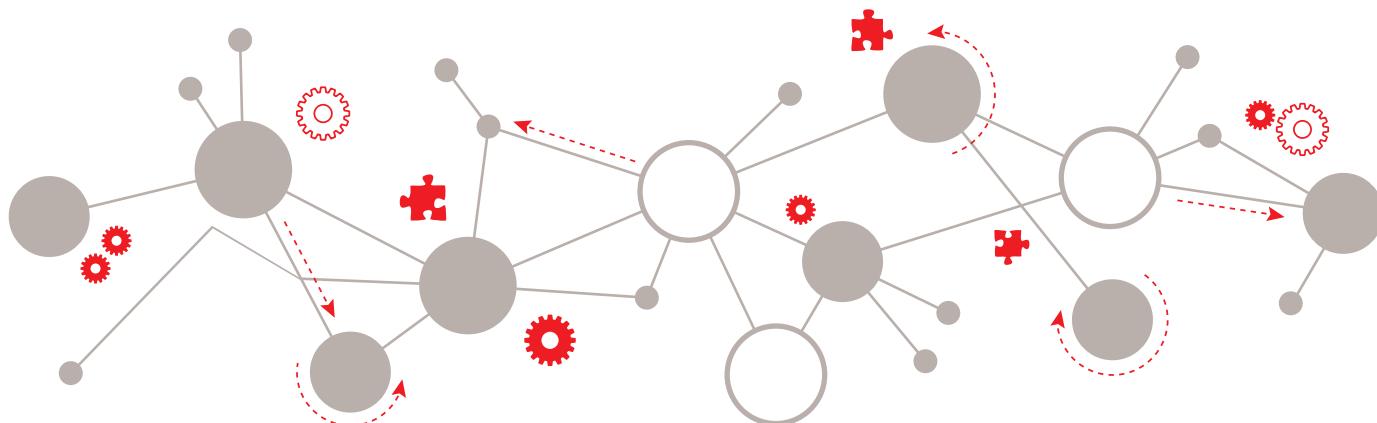


GUIDE DES OUTILS NUMÉRIQUES
POUR LA PARTICIPATION CITOYENNE
DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES





PRÉFACE



Olivier Sichel

Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts
Directeur général de la Banque des Territoires

Ils se multiplient depuis 5 ans et leur nombre a explosé en 2017, année de forte actualité électorale. Les outils numériques de participation citoyenne, appelés également les « Civic Tech », promettaient à la société civile de « hacker la démocratie ». Aujourd'hui, bien au contraire, s'ils permettent en effet aux citoyens – habitants de prendre part plus facilement au débat public, ils se développent en collaboration avec les collectivités territoriales. Et permettent même d'ancrer plus fortement les actions de ces dernières.

Très visibles au niveau national, que ce soit avec la Loi pour une République Numérique co-construite en 2016 ou de grandes concertations sur des sujets sociétaux comme *Mon Projet pour la planète*¹, ces dispositifs se déploient aussi activement dans les territoires : on a vu émerger des budgets participatifs, notamment à Rennes, des consultations régionales comme pour trouver le nom de la Région Occitanie, ou des participations plus concrètes telles que les outils de signalement sur la voirie à Argenteuil et dans de nombreuses autres communes.

Ces démarches portées par les collectivités répondent à une demande croissante des citoyens et des habitants de contribuer au développement de leurs territoires, de co-construire les politiques publiques, de prendre part tout simplement au débat public et à la vie de leur cité au-delà des élections.

Elles permettent d'inclure dans la participation à la vie publique une population plus large, plus rapidement, à moindre coût, apportant davantage de transparence et d'accessibilité aux sujets des territoires. C'est notamment une opportunité d'aller chercher les plus jeunes, plus défiants face aux institutions, pour lesquels les usages numériques sont un moyen plus simple et direct d'expression.

Les territoires de demain se construiront grâce à l'intelligence collective de tous leurs acteurs, y compris et surtout en collaboration resserrée avec les citoyens. C'est la vision que défend la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires, partenaire de tous les acteurs territoriaux.

Mais tous les outils ne se valent pas. Par exemple, il convient d'être particulièrement attentif à la bonne utilisation des données personnelles, en toute éthique et transparence. La confiance en ces dispositifs est essentielle pour garantir l'adhésion des citoyens et donc le développement de projets pérennes.

« Comment choisir l'outil numérique adéquat ? » « Pour quels objectifs ? », « Quelles sont les bonnes pratiques à mettre en œuvre ? » « Quels sont les principaux points de vigilance à garder à l'esprit ? » Nous vous proposons avec ce guide de vous plonger dans la variété des outils existants et de vous accompagner dans leur déploiement.

1. Mon Projet pour la planète, consultation lancée en 2017 par le ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre du Plan Climat <https://www.monprojetpourlaplanete.gouv.fr/>

SOMMAIRE



Partie 1	
Le numérique, boosteur de la participation citoyenne ?	5
Partie 2	
Quelles démarches mettre en œuvre ?	11
● Fiche 1. « Je souhaite consulter les citoyens sur un projet »	12
● Fiche 2. « Je souhaite mettre en place une concertation numérique pour un projet de planification urbaine ou d'aménagement »	16
● Fiche 3. « Je souhaite améliorer le cadre de vie en intégrant le retour usager »	20
● Fiche 4. « Je souhaite mettre en place un budget participatif »	24
● Fiche 5. « Je souhaite associer les citoyens au financement de projets »	28
● Fiche 6. « Je souhaite partager les données de ma collectivité (open data) »	32
Partie 3	
Comment bien choisir son outil numérique ?	36
● Liste des outils numériques de participation citoyenne	40

GRUPE

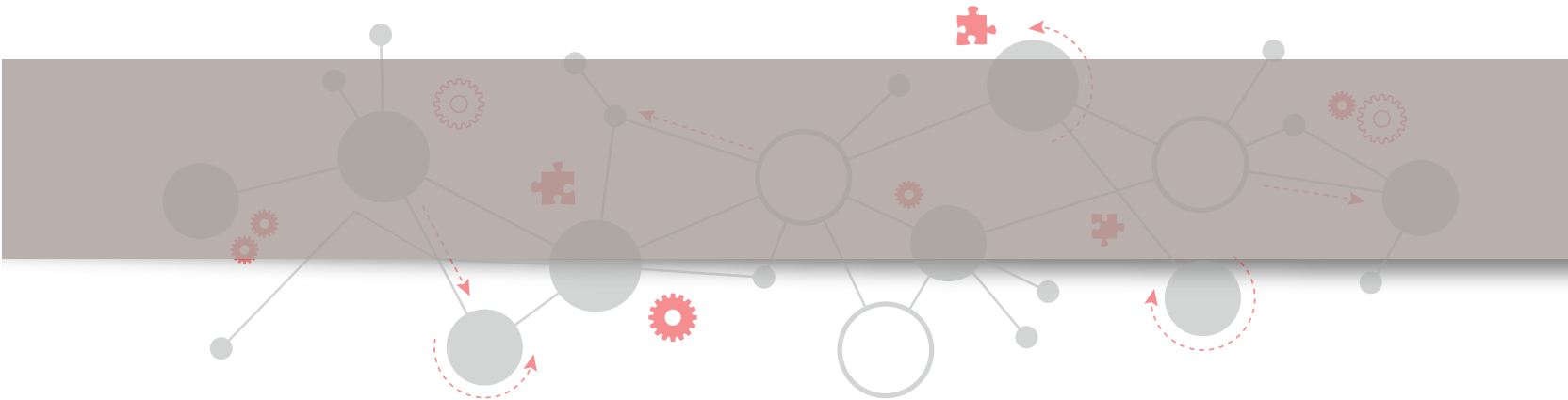


OPENCITIZ

Ce guide est édité par la Caisse des Dépôts et a été réalisé en collaboration avec OpenCitiz (www.opencitiz.com) en mai 2018.

Le numérique, boosteur de la participation citoyenne ?





À l'heure du numérique et des démarches collaboratives, la question de la participation citoyenne est repensée. Les dispositifs de participation citoyenne traditionnels sont augmentés et de nouvelles fonctionnalités permettent d'inclure un plus grand nombre de citoyens.

» Que recouvre la participation citoyenne ?

La participation citoyenne recouvre une pluralité d'outils : de simples démarches d'information (communication purement descendante), aux démarches de consultation, démarches de concertation et jusqu'aux démarches de co-production des projets avec les habitants.

Mettre en place des démarches de participation citoyenne répond à plusieurs objectifs :

- établir une relation de proximité avec ses habitants,
- améliorer la participation de certains groupes d'habitants,
- améliorer le cadre de vie des habitants,
- favoriser l'hybridation des expertises,
- répondre à des obligations réglementaires,
- répondre à une demande des habitants,
- favoriser le « vivre-ensemble » et renforcer la cohésion sociale.

Les instances traditionnelles de participation citoyenne, tels que les conseils de quartiers, cherchent aujourd'hui à favoriser l'inclusion d'un plus grand nombre de citoyens, la participation citoyenne souffrant de deux biais :

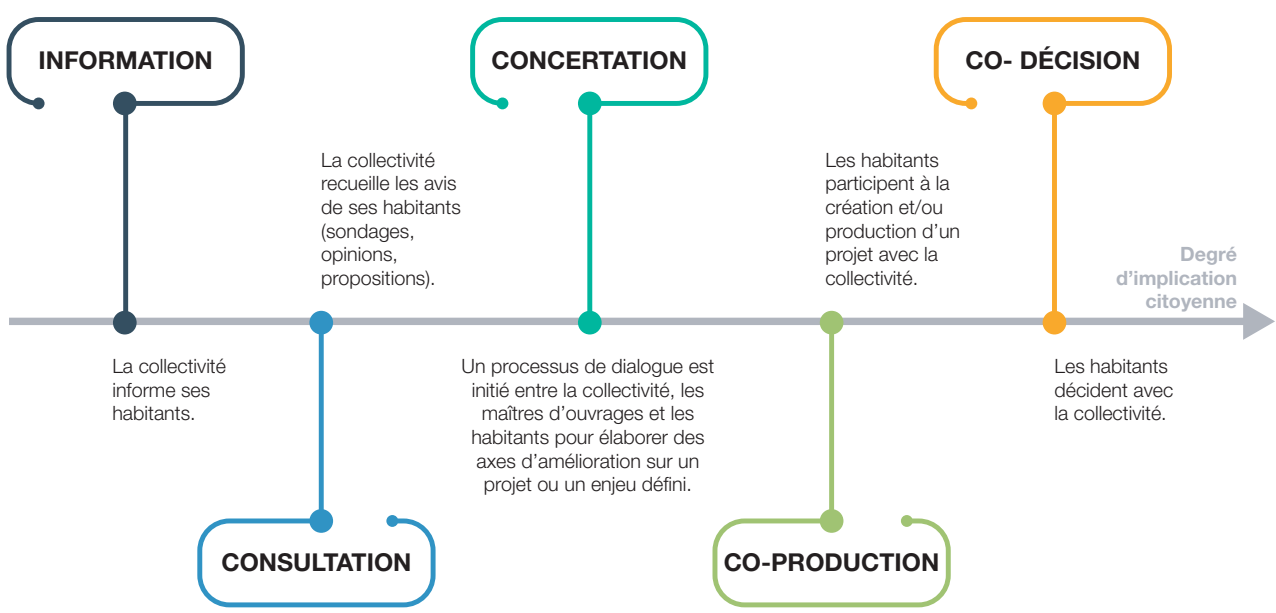
- elle apparaît réservée à des « citoyens experts »,
- les citoyens n'ont pas suffisamment de retours concrets et visibles de leurs contributions.

Des formats plus innovants ont été imaginés pour favoriser l'inclusion de publics plus larges et plus variés tels que :

- les chantiers participatifs qui permettent le test des usages et des espaces,
- les ateliers de co-création souvent destinés à un public précis : enfants, adultes ou retraités,
- les balades urbaines et la conception de cartes mentales,
- les conférences-débats, etc.



Les cinq fonctionnalités des outils de participation citoyenne



Source : *La participation citoyenne : Réussir la planification et l'aménagement durables*, ADEME, décembre 2016.

En quoi le numérique vient-il redynamiser la participation citoyenne ?

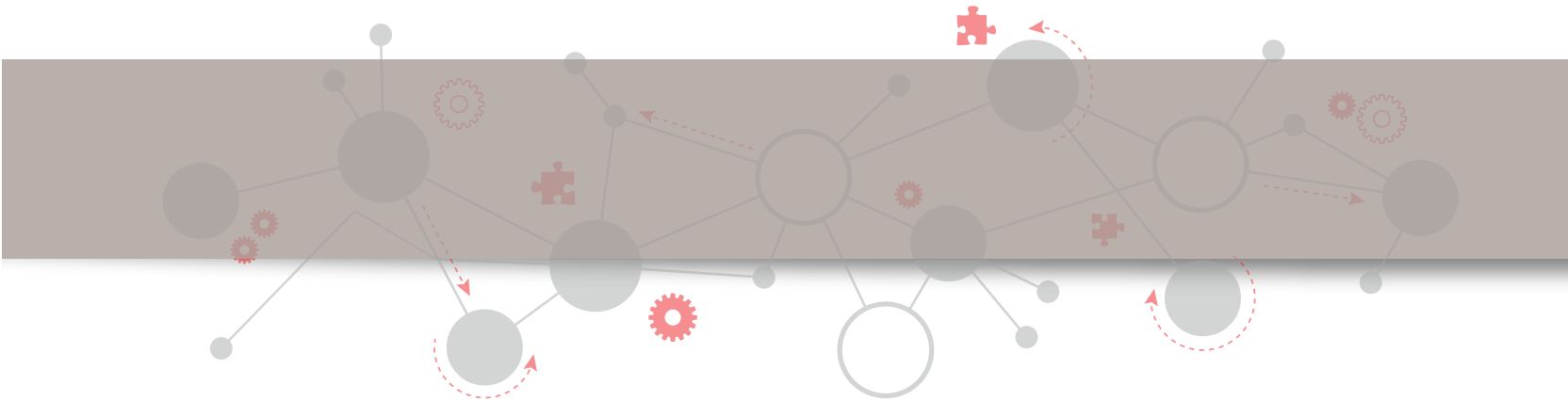
Les outils numériques de participation citoyenne, appelés également Civic Tech, désignent l'ensemble des applications et plateformes qui permettent de recourir à « l'intelligence collective » et de renforcer le lien démocratique entre les citoyens, les collectivités et l'État. Ceux-ci se donnent pour objectif de renforcer la transparence de l'action publique, favoriser la participation citoyenne et notamment la co-construction des politiques publiques.

À plusieurs égards, le numérique renforce les dispositifs de participation citoyenne :

Pour la collectivité, les outils numériques permettent de :

- **partager les savoirs** : les habitants peuvent exprimer leurs opinions et partager leurs expertises d'usages,
- **améliorer la communication entre les élus et les habitants**,
- **améliorer la communication entre les services et les habitants**,
- **améliorer la communication transversale entre les services** et entre les différents échelons territoriaux,
- instaurer de **nouvelles méthodes de travail et optimiser certains processus de décision**.





Pour les habitants, le numérique est source :

- **de compréhension de la démarche de participation** : les habitants peuvent disposer à tous moments d'une vision globale des débats,
- **de vision globale des acteurs et des enjeux** : il est possible de réunir les propositions de différentes instances citoyennes (conseils des jeunes, conseils de quartier, etc.) sur une même plateforme,
- **d'accessibilité** : les habitants ne pouvant pas se déplacer ont la possibilité de voter ou de participer en ligne à l'heure choisie depuis n'importe quel lieu,
- **d'inclusion** : la participation est élargie voire renforcée dans le cas de mise en place de dispositifs de médiation numérique,
- **de cohésion sociale et d'échange entre les habitants** : notamment à travers les démarches de concertation, de budget participatif et de financement participatif.

De même, le numérique peut encourager de nouveaux habitants à participer aux réunions publiques : elles deviennent plus visibles et transparentes et s'articulent avec des outils pris en main par d'autres habitants et notamment les plus jeunes.

Redynamiser les conseils de quartier à l'aide des outils numériques

Depuis 2002, les conseils de quartier sont obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants. **Instances clefs de la participation citoyenne**, les conseils de quartier sont, pour certains d'entre eux, à la recherche d'un nouveau souffle.

Les outils numériques de démocratie locale permettent de revaloriser les conseils de quartier en en faisant de véritables relais de participation citoyenne sur le terrain pour :

- proposer des cafés budgets pour relayer les budgets participatifs numériques,
- proposer des relais de communication sur les concertations et consultations en ligne,
- mettre en place une campagne de communication pour les projets de financement participatif centrés sur un quartier.

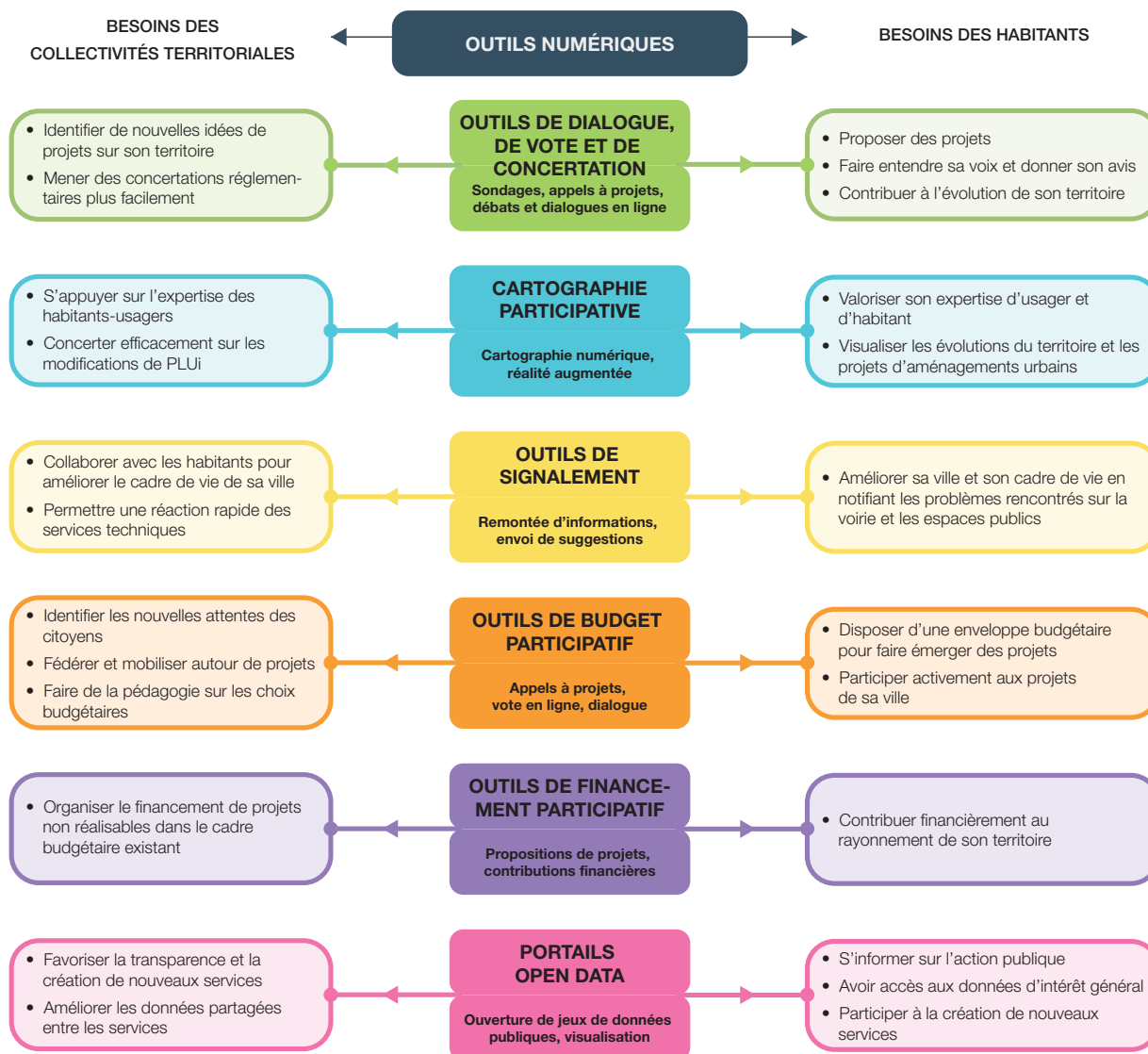


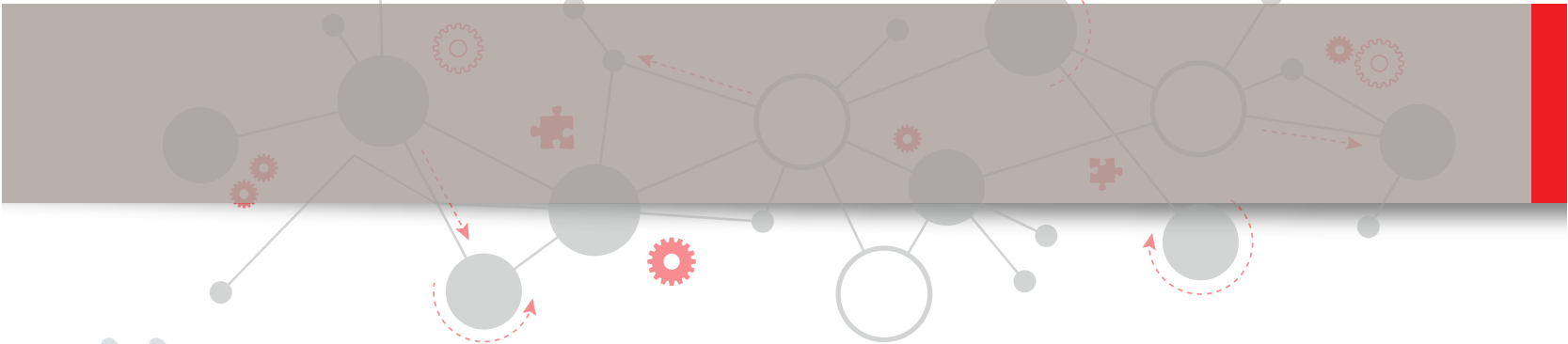
« La véritable force du numérique réside dans la transparence : les propos des démarches sont traçables et les habitants peuvent avoir accès à l'ensemble des informations »

Tatiana de Feraudy
Chercheuse et spécialiste
des Civic Tech au sein du
think-tank Décider Ensemble



Des fonctionnalités nouvelles et augmentées





» Où en sont les territoires ?

D'après une récente étude sur les Civic Tech*, le développement des outils numériques est relativement homogène sur l'ensemble du territoire. En revanche, il existe de nombreux écarts en fonction des échelons territoriaux : les

intercommunalités et les collectivités territoriales de moins de 5 000 habitants ont déployé moins d'outils numériques de participation citoyenne que les autres territoires jusqu'à présent.

157 collectivités utilisant des outils numériques de participation citoyenne ont été recensées en avril 2018 (hors open data)



Légendes des fiches



Le coût de l'outil numérique



Le nombre d'outils numériques disponibles sur le marché



La durée indicative de la démarche



Pour aller plus loin...

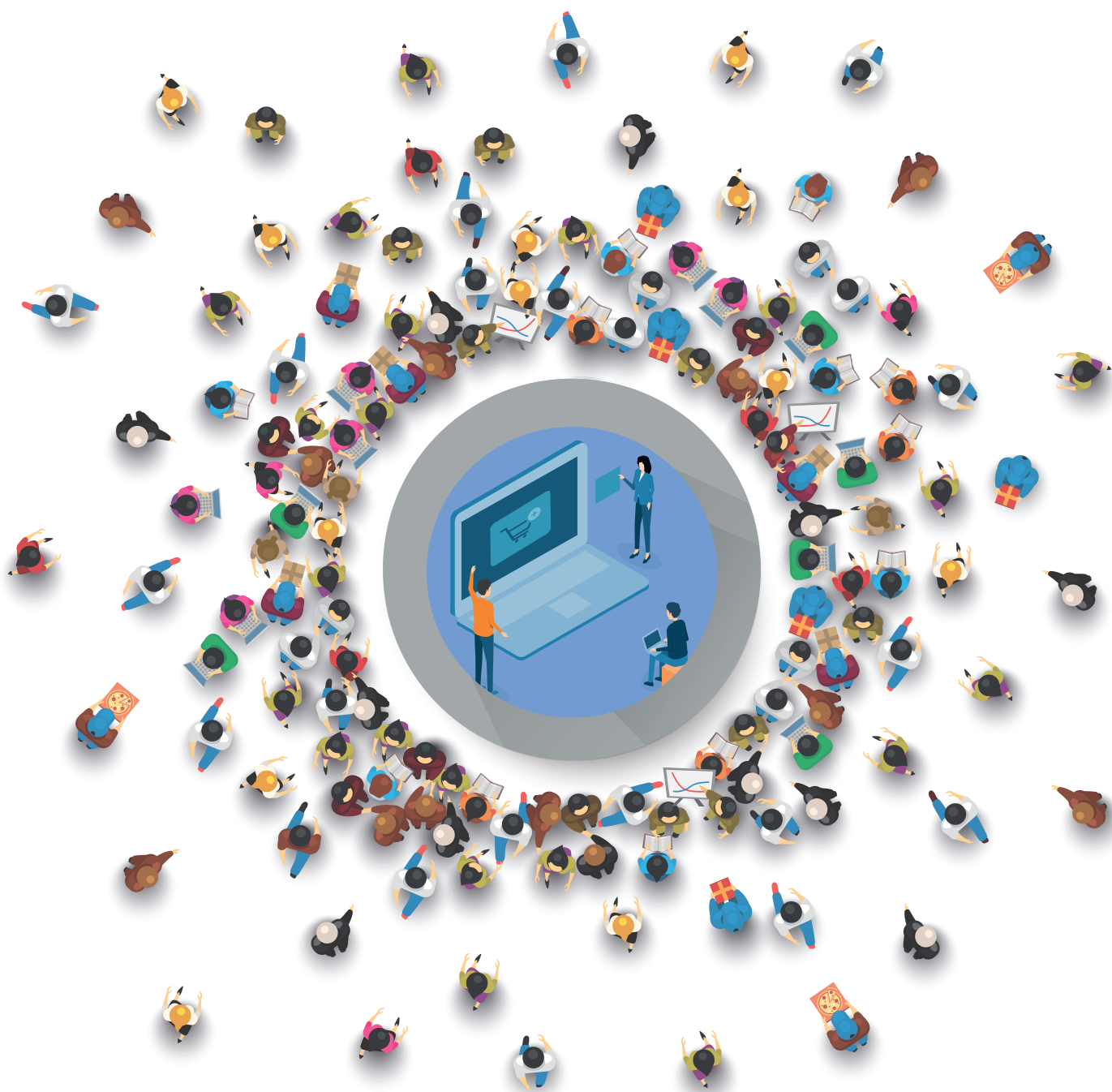
- Florence Durand-Tornare, Pascal Nicolle, *Le numérique pour transformer la démocratie locale : une ambition 2020* - Guide pratique, Territorial éditions, 2017.
- [La boîte à outils des démarches de participation des citoyens, Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, novembre 2017](#)

* Étude « *Démocratie locale & numérique* », Plateformes numériques de concertations et contributions citoyennes (« Civic Tech ») à destination des collectivités territoriales réalisée pour la Caisse des Dépôts, par OpenCitiz, mars 2018.





Quelles démarches mettre en œuvre ?



JE SOUHAITE CONSULTER LES CITOYENS SUR UN PROJET

Qu'est-ce qu'une consultation numérique ?

Consulter revient à demander l'avis des habitants sur un sujet afin de déterminer leurs besoins, leurs attentes, leurs opinions et d'avoir accès à leurs suggestions et propositions. Il existe plusieurs modalités de consultation :

- **l'appel à contribution** : les habitants font des propositions à travers un outil de « boîte à idées » ou « d'appel à projets » et la collectivité peut y répondre,
- **le sondage** : les collectivités demandent aux habitants de donner leur avis sur des projets déjà menés ou à venir.

ZOOM

Les collectivités qui développent leurs propres outils numériques

Afin de pouvoir piloter en interne et adapter leurs démarches à leurs spécificités territoriales, certaines collectivités territoriales font le choix de créer leurs propres plateformes. Celles-ci font appel à des prestataires de type agences web ou de communication pour développer l'outil et en assurer la maintenance.

À l'inverse des offres de services proposées en mode SaaS (Software as a Service), le développement et la maintenance de l'outil représentent des coûts portés par la collectivité.

Pourquoi mettre en place une consultation numérique ?



pour les habitants

- Exprimer leurs besoins
- Mettre à profit leurs expériences en proposant des idées innovantes
- Communiquer directement et plus simplement avec leurs représentants et être informés des décisions prises par la collectivité



pour la collectivité

- Sonder les besoins de ses habitants afin d'adapter les projets futurs
- Informer et fédérer autour de nouveaux projets/nouvelles politiques
- Bénéficier de l'expertise des habitants et de leurs idées innovantes
- Communiquer directement avec les habitants



» Où en sont les territoires ?

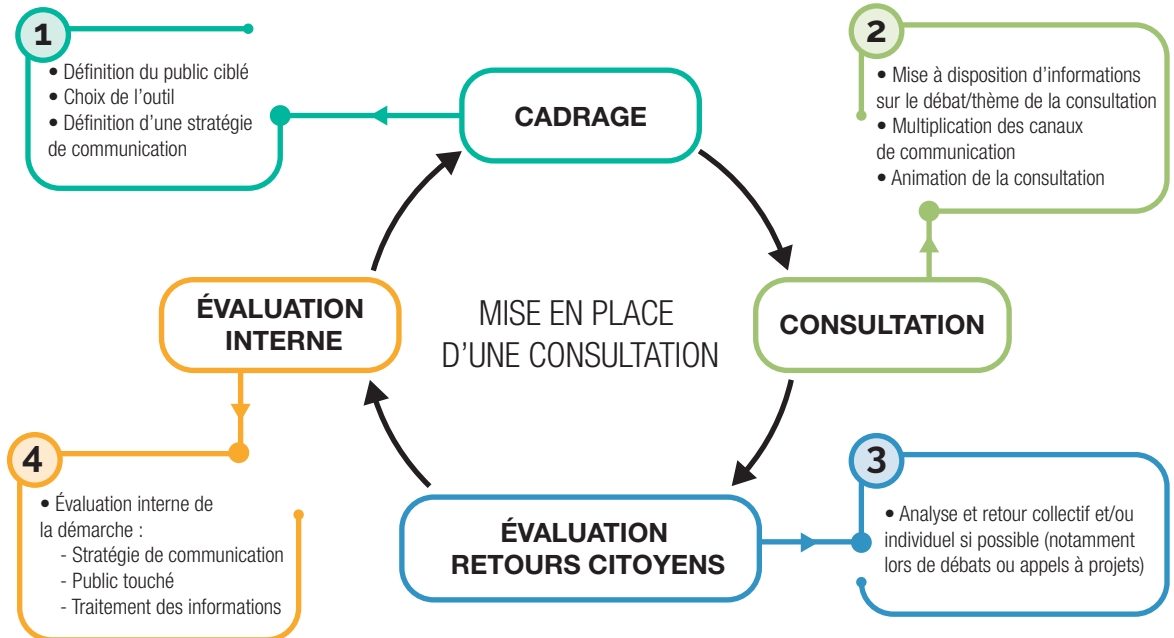
Les collectivités territoriales sont nombreuses à mettre en place des consultations, que cela soit par l'intermédiaire de sondages ou de débats, dans des secteurs très variés.

1. Les consultations réalisées en amont d'un projet prennent souvent la forme de sondages ou questionnaires afin de recevoir l'avis des citoyens et comprendre les positions de chacun. **Ainsi le département de l'Hérault a mis en place un questionnaire en ligne afin de recueillir les avis des habitants avant l'élaboration du Plan Vélo départemental en 2018.**

2. Les consultations réalisées au cours de la réalisation d'un projet se traduisent généralement par l'appel à contribution : la collectivité souhaitant connaître les idées des habitants sur le projet. L'objectif est d'informer et fédérer autour d'un projet. Elles permettent à la collectivité de réajuster et d'enrichir le projet initial.

3. Les consultations réalisées en aval d'un projet permettent l'évaluation et la planification de projets futurs.

» Étapes clés de mise en œuvre d'une consultation numérique



JE SOUHAITE CONSULTER LES CITOYENS SUR UN PROJET

Facteurs clés de réussite

Favoriser la participation

- ✔ Structurer une stratégie et un plan de communication visible et efficace
- ✔ S'appuyer sur les relais territoriaux (associations, conseils de quartier, etc.), afin de transmettre les informations relatives à la compréhension du thème de la consultation
- ✔ Tester les sujets et la formulation de la consultation auprès d'un groupe restreint en amont

Favoriser l'inclusion

- ✔ Mettre en place des dispositifs de médiation numérique (cf. partie 3) afin de favoriser la participation des publics éloignés

Construire une logique de participation pérenne

- ✔ S'assurer que tous les citoyens ont un retour suite à leur contribution (individuel lors de débats ou propositions et collectif lors d'un sondage)



Conseil d'expert

« Les dispositifs de traduction des contributions citoyennes doivent être les plus transparents et lisibles possible.

Les moyens consacrés au traitement de ces informations doivent être conséquents, quel que soit le nombre de contributions. »

Conseil de... Loïc Blondiaux
Professeur et chercheur spécialiste de la
démocratie participative (Université Paris I -
Panthéon-Sorbonne).



La consultation nécessite d'expliquer clairement ses enjeux en amont. Les citoyens doivent être en mesure de comprendre le degré d'intégration de leurs propositions, dans quel cadre et selon quel calendrier.



Focus collectivité : le Grand Débat « Nantes, La Loire et Nous »

D'octobre 2014 à mai 2015, la métropole de Nantes a organisé le **Grand Débat « Nantes, la Loire et Nous »**, une démarche de participation citoyenne globale mêlant participation présentielle et numérique. Le Grand Débat portait sur quatre thèmes autour du fleuve : les pratiques et usages, l'espace économique et écologique, la mobilité et l'attractivité.

- La démarche s'est déroulée sous l'autorité et la responsabilité d'une commission indépendante composée de huit membres mandatés à cet effet.
- Les modalités participatives ont été nombreuses et diversifiées :
 - acteurs : contribution collective sous forme de cahiers d'acteurs et à l'appui de séminaires
 - experts : auditions filmées
 - citoyens : contributions individuelles, comité citoyen et initiatives.
- La collectivité a eu recours à la méthode **World Wide Views** : consultation multi-sites organisée au sein d'une journée afin de diversifier les formats et de **favoriser la participation des citoyens non spécialistes et non engagés sur les thèmes du débat.**
- Un site internet a été créé pour mettre à disposition les connaissances disponibles et publier les contributions au fur et à mesure du débat.

Au total, **40 865 participants numériques** ont été recensés via le site internet et **3 200 participants en présentiel.**

Suite au Grand Débat, les élus de la Métropole ont pris, le 15 décembre 2015, trente engagements pour l'avenir qui constituent une feuille de route à l'échelle des 24 communes.



Témoignage de la collectivité

« Les outils numériques permettent une traçabilité des échanges essentielle notamment lors de la phase de traitement des réponses. Cette traçabilité est un gage de sincérité de la démarche et facilite le retour aux citoyens. »

**Cheffe de projet numérique
et innovation - Nantes
Métropole**



Pour aller plus loin...

- [Innovater et gouverner dans la ville numérique réelle](#), Iddri, FING, avril 2018

JE SOUHAITE METTRE EN PLACE UNE CONCERTATION NUMÉRIQUE POUR UN PROJET DE PLANIFICATION URBAINE OU D'AMÉNAGEMENT

» Qu'est-ce qu'une concertation numérique ?

Processus de dialogue ouvert entre plusieurs participants et structuré autour de grands enjeux, les démarches de concertation permettent de définir conjointement des propositions pour améliorer un projet ou de construire une vision commune.

De plus en plus, les collectivités font le choix d'associer leurs habitants en amont des projets d'aménagement urbain et de la mise en place de leurs documents de planification.

Les outils numériques tels que les outils de cartographie participative ou de réalité augmentée permettent d'intégrer un public plus large aux discussions.

ZOOM

CARTiCiPE! DEBATOMAP'

Carticpe - Debatomap' est un outil de cartographie participative modulable permettant de suggérer des idées sur un fond cartographié.

Les participants peuvent géolocaliser et trier leurs propositions en fonction de différentes thématiques : habitat, économie, mobilité, etc.

L'outil permet également de débattre en ligne avec les autres participants et de voter pour les idées les plus appréciées.

» Pourquoi mettre en place une concertation numérique ?

+ pour les habitants

- Exprimer leur vision et proposer des projets pour leur quartier
- Prendre part à la construction de leur ville et se prononcer sur les grands enjeux d'aménagement urbain
- Mettre à profit leurs expertises

+ pour la collectivité

- Bénéficier d'une expertise citoyenne élargie
- Fédérer autour de projets consensuels
- Communiquer sur le travail de la collectivité



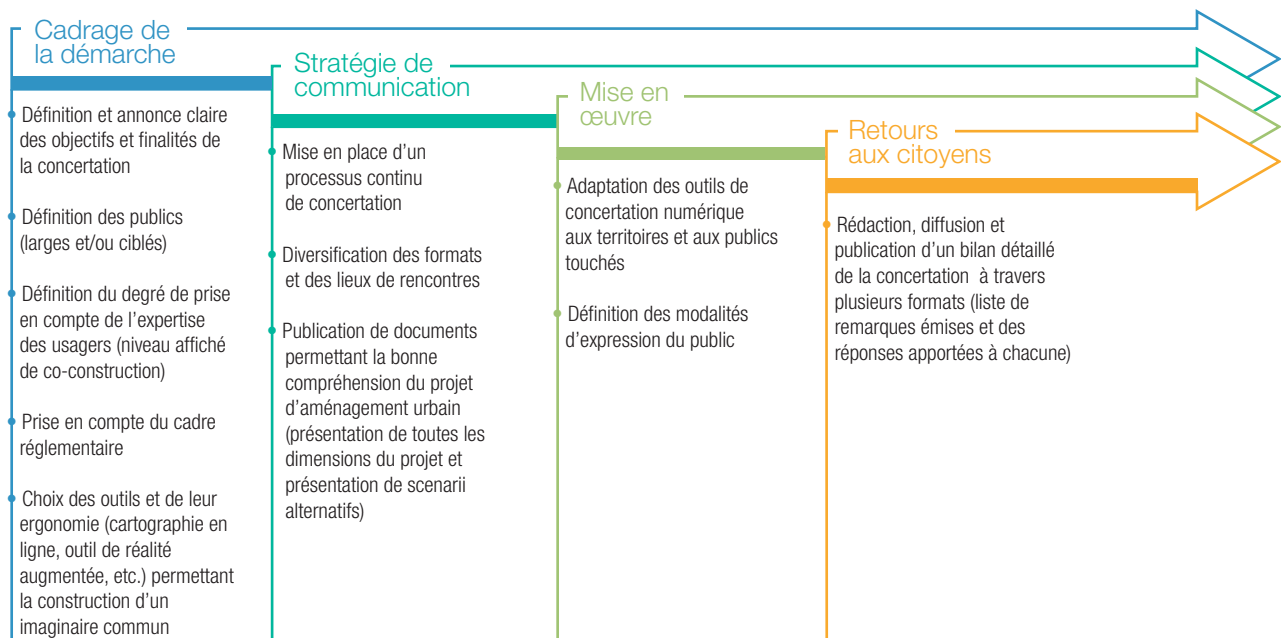
» Où en sont les territoires ?

Si le cadre législatif et notamment l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, définit le cadre réglementaire de la concertation, certaines collectivités décident d'aller plus loin et élargissent leurs démarches de participation grâce aux outils numériques.

Ce sont principalement les intercommunalités, les collectivités entre 50 000 et 100 000 habitants et les métropoles qui utilisent aujourd'hui ce type d'outils.

C'est le cas de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (Nord) qui a mis en place Carticpe-Debatomap' lors de l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

» Étapes clés de mise en œuvre d'une concertation numérique pour un projet de planification territoriale ou d'aménagement urbain



JE SOUHAITE METTRE EN PLACE UNE CONCERTATION NUMÉRIQUE POUR UN PROJET DE PLANIFICATION URBAINE OU D'AMÉNAGEMENT

Facteurs clés de réussite

Favoriser la participation

- ✔ Articuler les démarches de concertation traditionnelles (réunions publiques par exemple avec des ateliers au sein des différents quartiers)
- ✔ Structurer une stratégie et un plan de communication visible et efficace
- ✔ Dans le cas de projets intercommunaux, s'appuyer sur les relais territoriaux afin d'associer toutes les communes au débat

Favoriser l'inclusion

- ✔ Mettre en place une démarche continue s'inscrivant dans la durée

Construire une logique de participation pérenne

- ✔ S'assurer que tous les citoyens ont un retour à travers le bilan détaillé de la concertation



Conseil d'expert

« Le public, dans toutes ses composantes, est en mesure d'apporter une expertise d'usage du territoire, toujours pertinente et complémentaire des expertises techniques classiques ».

Conseil de... Jean-Philippe Moretau
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable.



Les démarches de révision ou d'élaboration d'un PLU(i) peuvent être longues et contraignantes. Il faut donc préciser aux citoyens les attendus et le calendrier et faire preuve de transparence sur les arbitrages finaux.



Focus collectivité : la Métropole Européenne de Lille et la révision de son PLUi

De 2015 à 2017, la Métropole Européenne de Lille a mis en place une démarche de révision de son PLUi en alliant dispositifs numériques et présentiels :

- Mise en place d'un mini Village Concertation au coeur de Lille.
- Mise en place d'ateliers (y compris pour les enfants).
- Mise en place de l'outil de cartographie participative Carticipe - Debatomap'.
- Mise en place de relais territoriaux au sein de toutes les communes afin de faciliter la participation de tous sur le territoire.
- Élaboration d'un site internet dédié exposant les informations clés relatives à la compréhension du PLUi.

Le succès de la révision du PLUi de la Métropole Européenne de Lille a été possible grâce à la diversité des formats de concertation citoyenne : démarches présentiels mais aussi numériques.



Témoignage de la collectivité

« Concernant le choix de l'outil numérique, il est important de s'interroger en amont sur les besoins de son territoire et choisir l'outil le plus adaptable possible ».

Directrice des relations aux usagers citoyenneté et jeunesse - Métropole Européenne de Lille



Pour aller plus loin...

- *La participation citoyenne : Réussir la planification et l'aménagement durables*, ADEME, Décembre 2016.
- *Mémento n°17, Démarches d'urbanisme : la concertation pour enrichir et fédérer*, Territoires Conseils, Groupe Caisse des Dépôts, Septembre 2017.



JE SOUHAITE AMÉLIORER LE CADRE DE VIE EN INTÉGRANT LE RETOUR USAGER

» Qu'est-ce qu'un outil de signalement ?

Chacun est concerné par la qualité de son cadre de vie et les usagers peuvent désormais directement y contribuer via les outils de signalement mis en place par les collectivités. Si la plupart d'entre elles ont déjà mis en place un numéro vert, le numérique permet aux citoyens d'interpeller directement les services de la ville lorsque ceux-ci détectent une anomalie sur la voirie (objets abandonnés, propreté, mobiliers urbains, etc.). Le signalement se fait à l'aide d'une tablette, d'un ordinateur ou le plus souvent d'un smartphone. Il est directement géolocalisé et peut être accompagné d'une photographie.

Les signalements sont variés et peuvent concerner la voirie, la propreté, les espaces verts, l'éclairage public ou encore le marquage au sol.

ZOOM



Tell My City, application développée par Spallian, permet aux habitants d'informer les services de la ville des dégradations ou anomalies constatées au sein de l'espace public. L'outil permet également de suggérer des améliorations et de féliciter la ville en cas de nouvelles installations ou de résolution rapide de problème.

Elle permet également aux mairies de communiquer plus directement avec leurs citoyens.

» Pourquoi mettre en place un outil de signalement ?

+ pour les habitants

- Participer activement à l'amélioration de leur cadre de vie
- Être entendus et suivre l'évolution de leur signalement
- Bénéficier d'une intervention rapide et efficace sur la défaillance observée

+ pour la collectivité

- Améliorer le cadre de vie des habitants en bénéficiant de leurs retours de terrain à travers les différentes suggestions que ceux-ci peuvent proposer
- Améliorer le fonctionnement des services en interne
- Multiplier les capacités de remontée d'informations
- Renforcer la communication entre la ville et les habitants



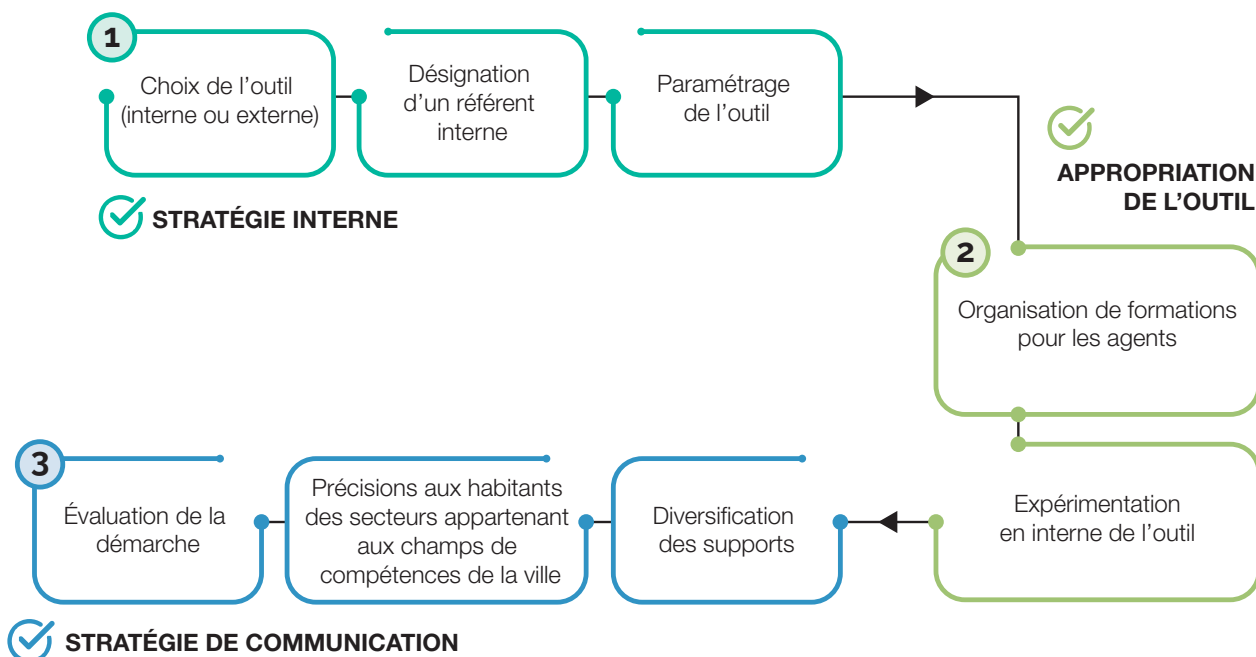
» Où en sont les territoires ?

Les villes moyennes et les villes de moins de 5 000 habitants sont les plus nombreuses à avoir adopté des outils de signalement. En effet, ils sont relativement peu coûteux et bien adaptés à l'échelle communale.

Certaines métropoles ont adopté ces outils, à l'image de Paris et son application « Dans Ma Rue », développée en interne.

Les outils de signalement connaissent un grand succès parmi les collectivités territoriales. Au-delà du signalement, ils permettent d'améliorer la relation de proximité avec les habitants. Certains proposent des fonctionnalités « agenda et communication » permettant d'informer directement les citoyens en complément des informations postées sur le site internet de la collectivité.

» Étapes clés de mise en place d'un outil de signalement





JE SOUHAITE AMÉLIORER LE CADRE DE VIE EN INTÉGRANT LE RETOUR USAGER

Facteurs clés de réussite

Favoriser l'adoption de l'outil au sein des services

- ✔ Nommer un référent de l'outil
- ✔ Intégrer plusieurs jours de formation en interne
- ✔ Repenser l'organisation interne et si besoin, outiller les services techniques (tablettes, etc.)

Veiller à faire un retour à l'utilisateur

- ✔ Faire un retour à l'utilisateur est essentiel. Si son signalement ne peut être pris en compte, notamment pour raison de compétences de la collectivité, il est important de l'en informer.

Sensibiliser à l'utilisation de l'outil

- ✔ Mettre en place une stratégie de communication avec divers formats afin de sensibiliser tous les publics à l'utilisation de l'outil
- ✔ Veiller à l'aspect pédagogique et incitatif de l'outil pour garantir une remontée des informations suffisante



Conseil d'expert

« Il est essentiel d'inclure les agents dès la phase de préfiguration ou de conception de l'outil, afin qu'il y ait très tôt une diffusion et une acculturation du numérique au sein des collectivités ».

Conseil de... Jean-François Lucas
Sociologue expert ville numérique
au sein de Chronos.



La mise en place d'une stratégie de communication et d'accompagnement expliquant sous divers formats comment manier l'outil est essentielle, afin de favoriser son utilisation par des groupes éloignés du numérique. Cela peut se traduire par une conférence de presse, un *webinar* ou encore la parution dans un journal d'une notice d'utilisation ainsi que des formats de campagne d'affichage plus classiques.



Focus collectivité : la ville de Cahors et l'utilisation de l'outil de signalement Tell My City de Spallian

La ville de Cahors a mis en place depuis 2016, la solution Tell My City. Celle-ci a été intégrée en parallèle des dispositifs de signalement déjà mis en place : le numéro vert, le mail et le courrier.

Une Direction de la proximité a été créée en 2012, composée de :

- 3 agents administratifs,
- 8 agents opérationnels qui traitent les signalements effectués par les habitants.

Les 8 agents traitent 60 % des demandes et les 40 % restantes sont envoyées aux services correspondants.

En 2017, 430 signalements ont été faits, ceux-ci concernaient principalement la propreté, la voirie, la circulation, les espaces verts et les jardins. En 2016, le nombre de signalements s'élevait à 524.

Afin d'éviter l'essoufflement de l'application, une stratégie de communication a été mise en place :

- la distribution de flyers par voie postale,
- le site internet de la collectivité,
- les réunions de quartier où l'outil est présenté.



Témoignage de la collectivité

« La solution Tell My City a permis une meilleure prise en compte des « petits » signalements quotidiens qui, auparavant, n'étaient pas toujours relevés par les services ».

Directeur de la Proximité, ville de Cahors.



Pour aller plus loin...

« *Crowdsourcing urbain et participation citoyenne numérique* », Tatiana de Feraudy, Mathieu Saujot, Étude IDDRI, 2017.

JE SOUHAITE METTRE EN PLACE UN BUDGET PARTICIPATIF

» Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Un budget participatif est un processus par lequel la collectivité territoriale met à disposition une partie de son budget pour la réalisation de projets proposés puis votés par les citoyens.

Cette démarche s'inscrit dans la durée et peut se répéter au fil des ans. Elle est, la plupart du temps, portée par un(e) élu(e) sur la durée de son mandat. Le budget participatif est considéré comme l'une des démarches les plus abouties de co-construction citoyenne. Grâce à la combinaison de démarches présentes et numériques, les nouvelles modalités du budget participatif permettent de toucher un public plus large qu'auparavant.

ZOOM



Cap Collectif est une plateforme numérique proposant des fonctionnalités de boîte à idées, consultation, interpellation, appel à projets, questionnaire et budget participatif (module de vote en ligne sécurisé).

Cap Collectif propose un accompagnement sur la méthode et la stratégie d'organisation en interne pour la mise en place d'un budget participatif.

La plateforme permet aux services techniques de collecter et d'analyser plus rapidement les projets.

» Pourquoi mettre en place un budget participatif ?

+ pour les habitants

- Proposer des projets pour leur quartier ou leur territoire
- Mettre à profit leur expertise et échanger avec les autres porteurs de projets
- Observer l'évolution de leur projet

+ pour la collectivité

- Identifier les attentes et besoins des habitants au sein des différents quartiers
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Améliorer le lien entre les services et les habitants
- Faire de la pédagogie et mobiliser les habitants sur le budget municipal



» Où en sont les territoires ?

En 2017, 61 villes ont mis en place des budgets participatifs, combinant démarches présentielle et numériques*.

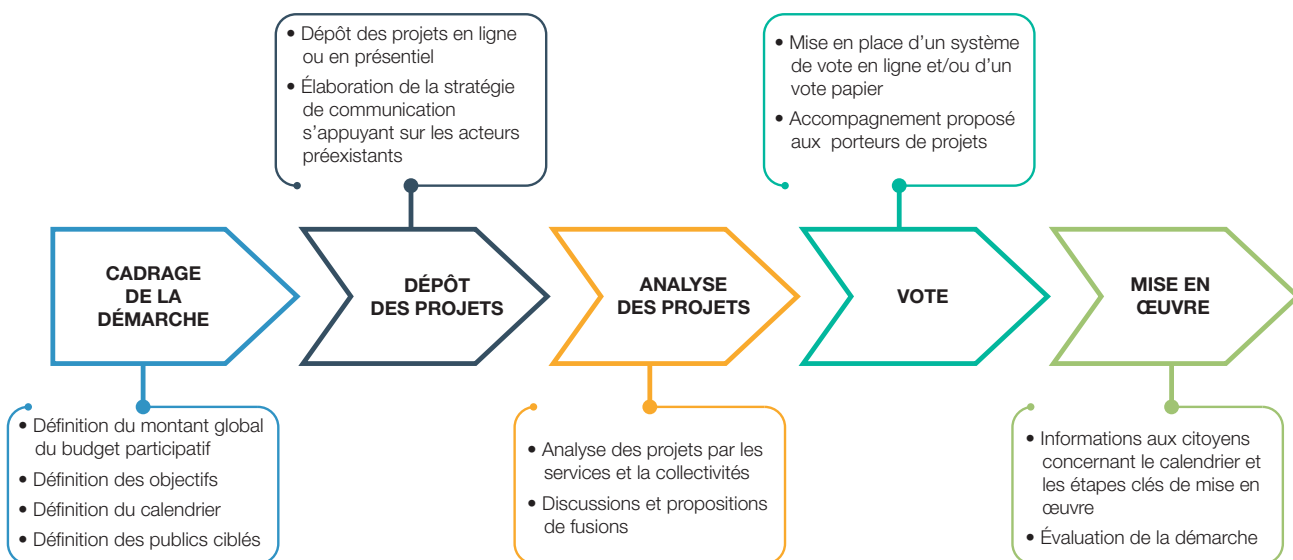
Les outils numériques sont essentiellement utilisés lors de la phase de remontée des informations, de dépôt de projets et de traitement de projets. Ils permettent une plus grande rapidité dans le traitement de l'information et facilitent la répartition des projets entre les services internes.

La seconde principale utilisation des plateformes numériques intervient lors de la phase de vote : 43 % des villes ont intégré une démarche de vote numérique, 31 % de celles-ci conservant en parallèle un vote papier.

Le numérique permet ainsi de voter plus facilement, les habitants ne pouvant pas toujours se déplacer aux horaires indiqués dans les lieux de vote.

* Recensement réalisé par Gilles Pradeau, doctorant à l'Université de Westminster et spécialiste des budgets participatifs.

» Étapes clés de mise en œuvre d'un budget participatif



JE SOUHAITE METTRE EN PLACE UN BUDGET PARTICIPATIF

Facteurs clés de réussite

Favoriser l'inclusion

- ✔ Déployer des méthodes et approches inclusives pour toucher tous les citoyens en installant par exemple une caravane des projets circulant au cœur de tous les quartiers
- ✔ Articuler vote numérique et vote papier

Favoriser la participation

- ✔ Structurer une stratégie et un plan de communication visible et efficace
- ✔ S'appuyer sur les relais territoriaux afin de diffuser l'information (associations, conseils de quartier, etc.)

Construire une logique de participation pérenne

- ✔ S'assurer que tous les citoyens ont un retour à l'issue du choix des projets et/ou du scrutin
- ✔ Communiquer sur l'avancée des travaux à l'issue de la démarche
- ✔ Relier la démarche aux autres instances de démocratie participative
- ✔ Travailler à la formation continue auprès des services et à la mise en place d'une organisation transversale pérenne
- ✔ Assurer des délais de réponse et de réalisation adéquats
- ✔ Mettre en avant les externalités positives du projet



Conseil d'expert

« Mettre en place des réunions publiques obligatoires est essentiel pour favoriser la rencontre entre les divers porteurs de projets et discuter des priorités du territoire. »

Conseil de... Gilles Pradeau
 Doctorant à l'université de Westminster,
 spécialiste des budgets participatifs



Le budget participatif suppose une importante mobilisation de l'ensemble de la collectivité. Il est essentiel de former les agents à la démarche du budget participatif et de mettre en place une organisation transversale, de manière à traiter plus rapidement les projets.



Focus collectivité : la ville de Rennes et la mise en place d'un budget participatif

Pour la troisième année consécutive, la ville de Rennes a organisé une démarche de budget participatif.

Lors de cette troisième édition :

- 16 370 habitants ont voté pour différents projets,
 - 3 322 ont voté de manière traditionnelle (urnes physiques),
 - 13 048 habitants ont voté via la plateforme numérique, gérée par Cap Collectif.
- 525 projets ont été déposés,
- 234 ont été soumis au vote,
- 28 projets ont été sélectionnés portant sur la création de jardins partagés, la mise en place d'espaces de jeux ou de boîtes à dons, la rénovation de squares, etc.

Afin de favoriser l'égalité entre les porteurs de projets, la ville a mis en place une stratégie de médiation numérique :

- distribution de guides de campagne conseillant notamment les porteurs de projet sur la stratégie de communication,
- mise en place d'agoras citoyennes en centre-ville mais également dans les quartiers.



Témoignage de la collectivité

« La diversification des formats et notamment l'inclusion de la plateforme numérique a été un moyen supplémentaire de favoriser la participation de tous les citoyens ».

**Chef de projet
démocratie locale,
ville de Rennes.**



Pour aller plus loin...

- <http://lesbudgetsparticipatifs.fr> : site internet fondé par Antoine Bézard sur la méthodologie de mise en œuvre des budgets participatifs
- <http://budgetparticipatif.info> : site internet alimenté par Gilles Pradeau et Loïc Blondiaux. MOOC disponible sur le site.

JE SOUHAITE ASSOCIER LES CITOYENS AU FINANCEMENT DE PROJETS

Qu'est-ce que le financement participatif ?

Le financement participatif permet de collecter des fonds via une plateforme internet. Il permet notamment aux collectivités de financer collectivement et de manière traçable des projets identifiés*. Le financement participatif se traduit par trois modalités :

- le don (avec ou sans contreparties)
- le prêt (avec ou sans intérêts)
- l'investissement (avec contreparties)

Les collectivités territoriales peuvent être partenaires officiels des porteurs de projets s'engageant sur leur territoire ou porter elles-mêmes les projets.

Elles peuvent également soutenir les porteurs de projets en créant des portails web fédérant les projets de leur territoire.

ZOOM



Plateforme de financement participatif dédiée aux collectivités territoriales, Collecticity est immatriculée à l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance et contrôlé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Collecticity permet aux collectivités territoriales (à tous les échelons) et autres structures morales publiques de financer des projets d'intérêts publics sous forme de prêts ou de dons. Elle a permis de financer plusieurs projets culturels ou relatifs au développement durable par exemple.

Pourquoi mettre en place une démarche de financement participatif ?



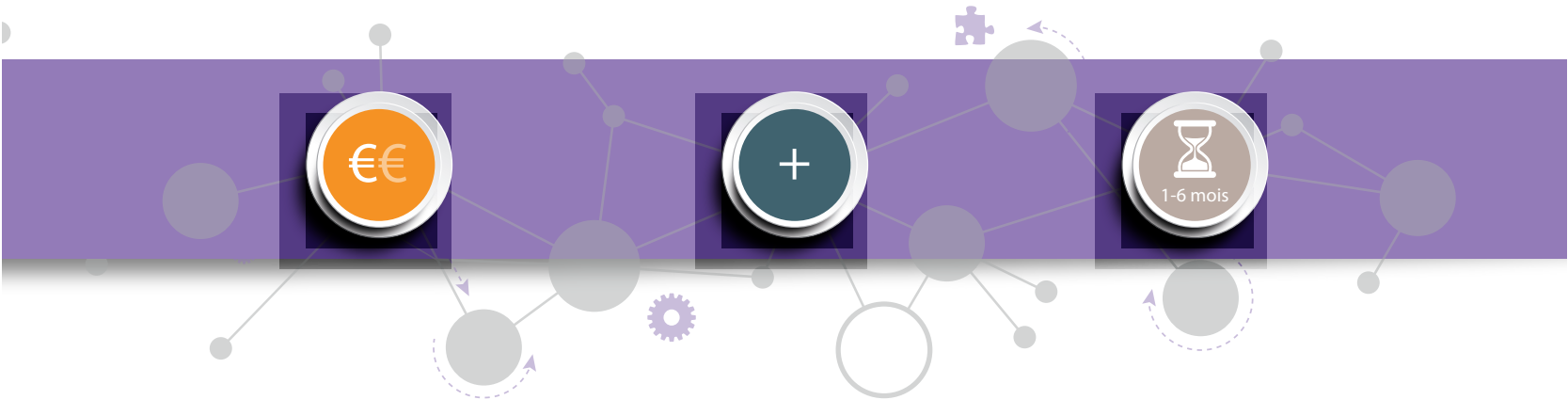
pour les habitants

- Financer des projets dynamisant leur territoire
- Avoir accès à de nouveaux services
- Bénéficier des externalités positives de la mise en place des projets dont une plus grande attractivité du territoire



pour la collectivité

- Fédérer autour de projets d'investissements
- Renforcer l'attractivité du territoire à travers le financement de nouveaux projets
- Communiquer de manière transparente et améliorer la confiance des citoyens concernant les investissements de la collectivité
- Révéler les préférences des habitants
- Diversifier les sources de financements
- Favoriser l'acceptabilité et l'appropriation des projets par les citoyens



» Où en sont les territoires ?

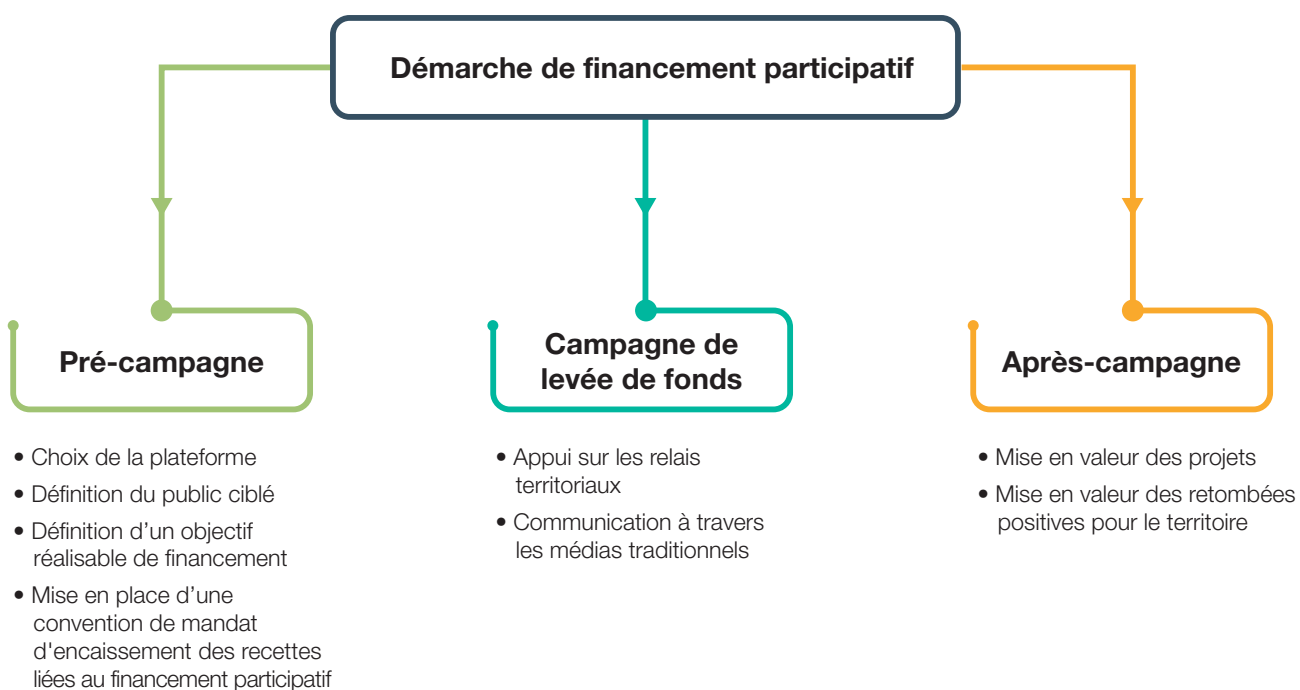
Les plateformes de financement participatif sont en plein essor et certaines collectivités territoriales expérimentent cette nouvelle démarche.

Certaines d'entre elles mettent également en place des portails qui fédèrent les projets de leur territoire. **Le département de la Manche a ainsi lancé Oze Tous pour la Manche et la région Auvergne-Rhône-Alpes, Kocorico. Le portail projet-participatif.ardeche.fr, a quant à lui mis en avant 166 projets, le nombre de projets financés étant au nombre de 103 pour 8 510 contributions.**

Ce sont majoritairement les plus petites communes (de moins de 10 000 habitants) qui lancent des démarches de financement participatif. Elles complètent ainsi le financement de projets de redynamisation d'anciens commerces essentiels à l'attractivité de leur centre-ville ou encore de projets de développement durable.

Le contexte du projet, son histoire au sein du territoire et la part du projet financée collectivement (souvent minimale : moins de 20 %) sont exposés sur la plateforme. Ces facteurs de transparence assurent le succès de la démarche.

» Étapes clés de mise en œuvre d'une démarche de financement participatif



JE SOUHAITE ASSOCIER LES CITOYENS AU FINANCEMENT DE PROJETS

Facteurs clés de réussite

Identifier un projet territorial d'intérêt général ou rassembler les projets des citoyens sur un portail commun

Élaborer une stratégie de communication tout au long de la campagne de levée de fonds

- ✓ Anticiper les périodes de baisse de la participation
- ✓ Communiquer à travers les médias locaux traditionnels sur l'ancrage territorial du projet
- ✓ Présenter le projet avec pédagogie afin de démontrer pourquoi il nécessite un financement participatif

Favoriser la participation

- ✓ S'appuyer sur les acteurs du territoire : associations, commerçants, etc.

Construire une logique de participation pérenne et communiquer après la campagne

- ✓ Communiquer sur l'avancée des travaux à l'issue de la démarche
- ✓ Mettre en avant les externalités positives du projet



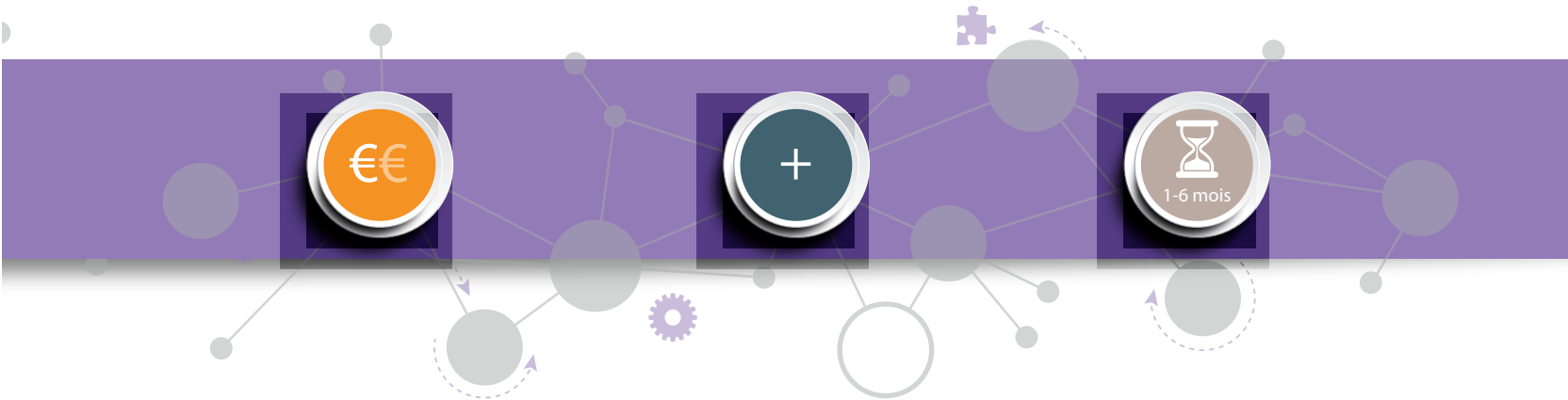
Conseil d'experte

« Il est important d'organiser des réunions publiques en amont et pendant la campagne de financement participatif afin de sensibiliser les habitants à la démarche. La pédagogie vis-à-vis du projet et du fonctionnement du crowdfunding est essentielle. »

Conseil de... Florence de Maupeou
Coordinatrice générale
Financement Participatif France



Il est important de bien sélectionner sa plateforme de financement participatif en fonction de la nature du projet et en fonction du mode de financement souhaité et possible (le don, le prêt ou l'investissement).



Focus collectivité : la ville de Buxerolles et le financement d'installations solaires

La mairie de Buxerolles (Vienne, 10 190 habitants) a fait le choix de financer une partie de ses installations solaires grâce au financement participatif, à travers la plateforme Collecticity. La mairie a financé son projet sous forme de prêts avec intérêts (taux à 1,8 %/brut/an sur 5 ans). Ainsi 20 000 euros ont été récoltés grâce à 27 contributeurs.

La démarche de financement participatif, des premières réflexions à l'inauguration des installations, a duré près de deux ans, de juin 2016 à avril 2018 :

- **juin 2016 - septembre 2016** : réflexion sur les types de portages, types de financement participatif,
- **septembre 2016- décembre 2016** : création d'une structure juridique pouvant recueillir les fonds (création d'une régie et d'une commission communale de service public locaux) et choix d'une plateforme de financement,
- **mai 2017- juin 2017** : convention de mandat, organisation d'une rencontre avec le comptable public,
- **21 août 2017 - 21 octobre 2017** : campagne de levée de fonds,
- **novembre 2017** : fin de la campagne officielle et remerciements,
- **avril 2018** : inauguration des installations solaires.

Afin de faciliter la participation, une stratégie de communication multicanale a été mise en place, incluant :

- une réunion publique
- la distribution d'une note d'information par voie postale
- une présentation de la démarche lors du forum des associations
- des panneaux d'affichage classiques
- une publication sur le site internet de la collectivité
- la diffusion de la démarche au sein de la presse locale

De plus, un agent a accompagné des habitants peu familiers avec la plateforme internet pour faciliter leur inscription.



Témoignage de la collectivité

« Il est important d'élaborer une stratégie de communication multicanale et d'accompagner tous les habitants dans l'usage de la plateforme de financement participatif ».

Directrice - Direction des services à la personne et à la solidarité - ville de Buxerolles



Pour aller plus loin...

- **Guide du financement participatif pour le développement des territoires - Financement Participatif France, 2017.**
- **<http://financeparticipative.org/>** : site internet de l'association Financement Participatif France

JE SOUHAITE PARTAGER LES DONNÉES DE MA COLLECTIVITÉ (OPEN DATA)

» En quoi consiste une démarche d'ouverture des données ?

L'ouverture des données (l'open data) caractérise la démarche de laisser libre d'accès et d'usage les données publiques sous forme numérique. Les données sont diffusées de manière structurée, selon une méthode et une licence ouverte garantissant le libre accès et la réutilisation par tous.

ZOOM



OpenDataSoft est une société française proposant une plateforme clés en main permettant aux collectivités territoriales d'ouvrir et de valoriser leurs données, dans le cadre de leurs démarches d'open data.

La technologie d'OpenDataSoft facilite ainsi la collecte, la préparation, la visualisation et la diffusion de données vers le grand public et les acteurs privés (entreprises, associations, journalistes, etc.). La société fédère un réseau de plus de 10 000 jeux de données librement accessibles et réutilisables depuis l'adresse data.opendatasoft.com.

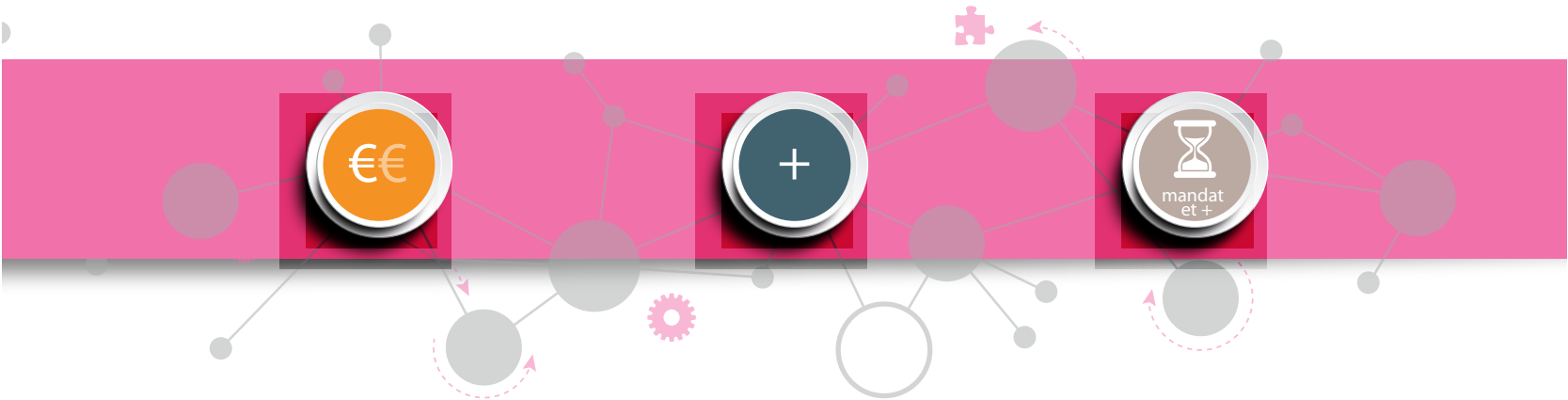
» Pourquoi initier une démarche d'ouverture des données ?

+ pour les habitants

- Bénéficier de nouveaux services qui seront développés par des tiers (entreprises, associations...)
- Pouvoir accéder en toute transparence à l'ensemble des documents et données de sa collectivité

+ pour la collectivité

- S'insérer dans une démarche de transparence et d'innovation ouverte
- Favoriser la création de nouveaux services
- Améliorer l'organisation et le pilotage des services publics



» Où en sont les territoires ?

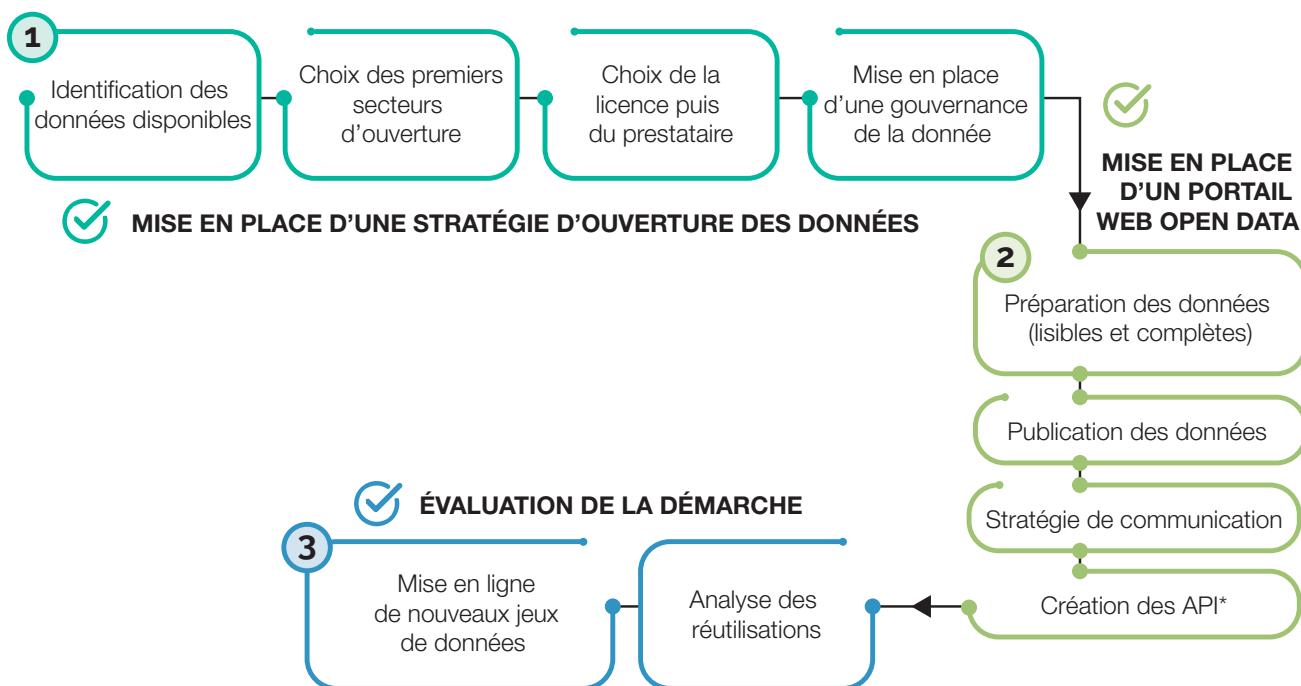
La loi pour une République numérique, promulguée en octobre 2016, crée l'obligation à partir du 7 octobre 2018, pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et de plus de 50 agents, de publier sur internet leurs principaux documents, sous réserve notamment d'anonymisation et de protection de la propriété intellectuelle et du secret industriel et commercial.

En mars 2018, de nombreux territoires ont initié un processus d'ouverture des données :

- 150 communes sur 35 357,
- 62 Établissements Publics de Coopération Intercommunale sur 1 264,
- 33 départements sur 98,
- 12 régions sur 18*.

* Résultats de mars 2018, Observatoire opendata des territoires - Opendata France.

» Étapes clés de mise en œuvre d'une démarche d'ouverture des données



* Les interfaces de programmation applicatives (ou API : Application Programming Interface) consistent en un code (renfermant les fonctionnalités de plusieurs logiciels) qui permet à deux programmes logiciels de communiquer. Ainsi, elles représentent une interface essentielle pour mettre en relation un système d'exploitation et d'autres applications et proposer de nouveaux services.

JE SOUHAITE PARTAGER LES DONNÉES DE MA COLLECTIVITÉ (OPEN DATA)

Facteurs clés de réussite

- ☑ Mettre en place une stratégie commune et transversale à tous les services afin que des jeux de données soient publiés dans tous les secteurs
- ☑ Initier une démarche qualité autour de la publication des données et de la gestion des retours des utilisateurs
- ☑ Choisir une licence adaptée au nombre et à la fréquence des requêtes
- ☑ Définir un ou plusieurs référents afin de développer, mettre en valeur la démarche et alimenter le portail
- ☑ Mettre en place des formations afin d'inclure tous les services
- ☑ Favoriser la réutilisation des jeux de données grâce à la mise en place d'évènements : hackaton, sensibilisation des entreprises, etc.
- ☑ S'appuyer sur les relais territoriaux : écoles numériques, associations de médiation numérique, etc.



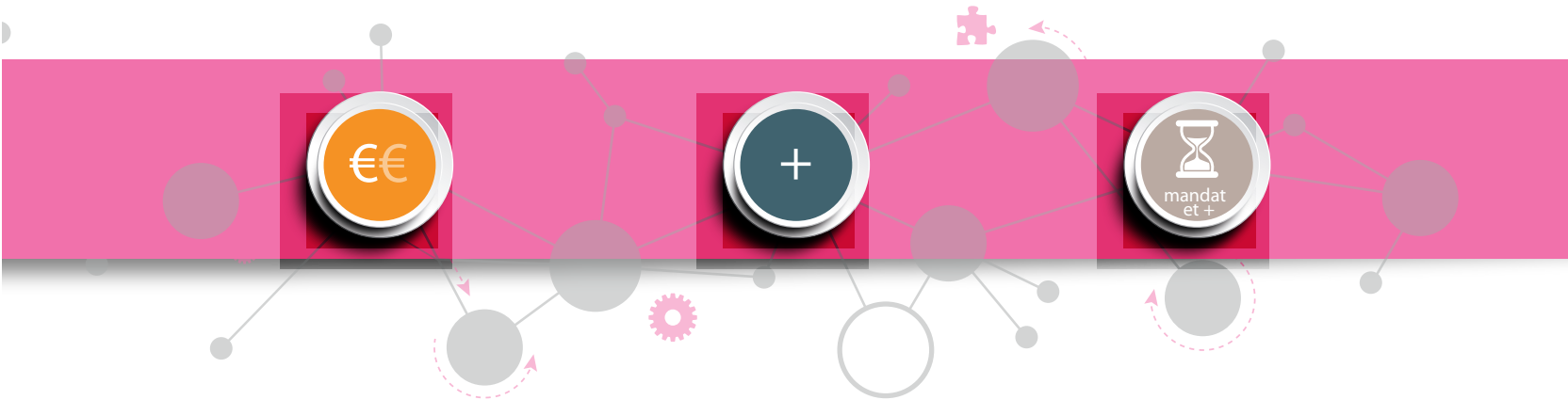
Conseil d'expert

« Il est essentiel de travailler sur la visualisation des données afin de les rendre intelligibles pour tous les citoyens et non seulement pour les développeurs ».

Conseil de... Jean-Marie Bourgogne
Délégué général de l'association
Opendata France



Mettre en place une équipe projet en amont de l'ouverture d'un portail web open data est indispensable afin de définir quelles données peuvent potentiellement être ouvertes et utilisées.



» Focus collectivité : la ville d’Agen et l’ouverture d’un portail web open data

En juin 2015, la ville d’Agen (Lot-et-Garonne) a lancé son portail web open data. Aujourd’hui, le portail compte 63 jeux de données (données budgétaires, résultats d’élections, places de stationnement pour personnes à mobilité réduite, etc.).

Afin d’alimenter le portail le plus régulièrement possible, une passerelle entre les bases de données SIG et open data a été créée. Ainsi, chaque mois les données sont actualisées. Les données les plus consultées sont celles relatives à la mobilité, aux élections et aux finances publiques.

Récemment une Direction de la communication et de la transition numérique a été créée afin de communiquer sur le portail web open data et d’attirer de nouveaux utilisateurs.



Témoignage de la collectivité

« Il est important de publier des données mises à jour récemment afin que les utilisateurs puissent les exploiter et les lire facilement, particulièrement dans des secteurs où les données évoluent rapidement, tels que la mobilité. »

Administrateur Unité SIG (Système d’information géographique) - ville d’Agen



Pour aller plus loin...

- [Les dix points essentiels pour ouvrir ses données](#), OpenDataSoft, 2012
- [Comment initier une démarche d’ouverture des données ?](#), Opendatalab Occitanie



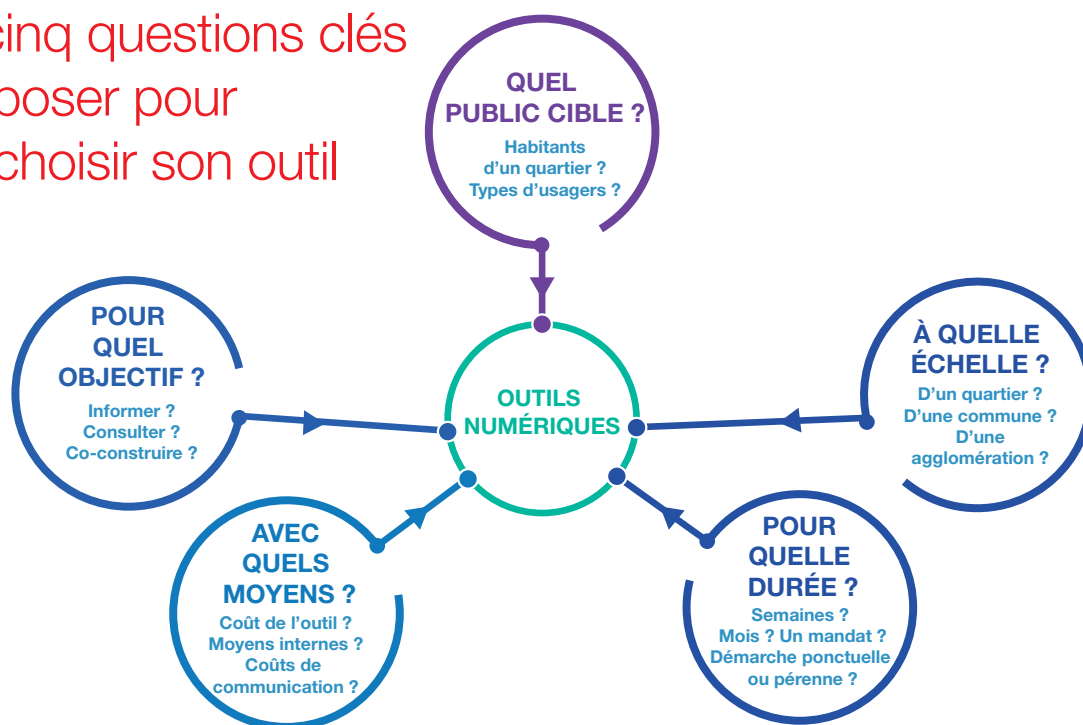
Comment bien choisir son outil numérique ?



En 2018, plus de 74 outils numériques de participation citoyenne à destination des territoires ont été recensés.

Si ce foisonnement d'initiatives et de dispositifs révèle une véritable dynamique, il ne reste pas moins difficile pour les décideurs publics de choisir les outils les plus adaptés à leurs besoins.

Les cinq questions clés à se poser pour bien choisir son outil



« Sur quels critères fonder son choix ? »

Il convient de privilégier les plateformes numériques qui permettent de :

1. Protéger les données personnelles

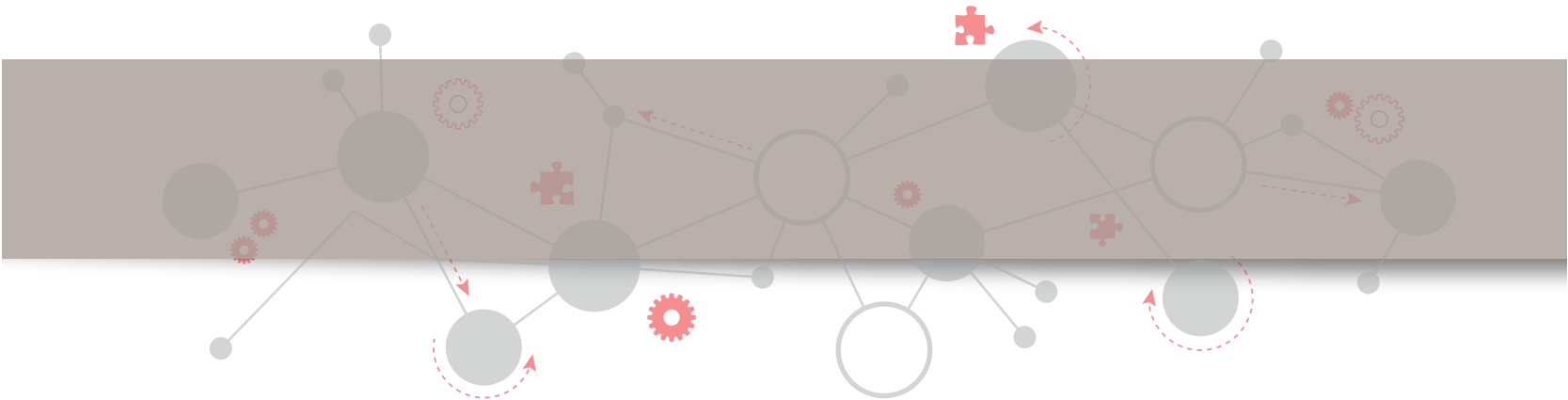
- La plateforme doit être en conformité avec les obligations CNIL.
- La plateforme doit être conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (anonymisation des données, droit à l'oubli, portabilité des données, etc.).
- La collectivité doit pouvoir connaître et suivre l'usage que le prestataire fera des données personnelles gérées par la plateforme.

2. Mettre en place une plateforme loyale et sincère

- Les règles de fonctionnement de la plateforme sont connues de manière transparente par les utilisateurs ainsi que les éventuels biais existants dans le traitement des contributions.

3. Appliquer le principe de réversibilité

- La collectivité peut récupérer les données collectées par la plateforme dans un format accessible et les utiliser elle-même ou via un autre outil.



L'utilisation des réseaux sociaux

Les collectivités ont souvent recours aux réseaux sociaux (Twitter, Facebook et Instagram) afin d'informer ou de consulter leur population. Certaines d'entre elles ont recruté un *community manager* afin d'alimenter ces pages. Ces outils sont gratuits, pratiques et faciles d'utilisation, mais ils ne permettent pas d'instaurer des démarches de

participation citoyenne poussées. Ils ne proposent que très peu de fonctionnalités.

Il importe également d'être vigilants quant aux garanties qu'ils apportent concernant l'utilisation éthique des données personnelles.

Des réponses à vos questions

1. « Comment inclure tous les publics dans ma concertation ? »

Les outils numériques de participation citoyenne favorisent l'inclusion de certains publics mais peuvent en exclure d'autres. Éviter de reproduire la fracture numérique est un enjeu clef pour assurer le succès des démarches de participation citoyenne.



« La création de comités d'usagers de la participation citoyenne regroupant acteurs traditionnels du champ social (AMAP, associations culturelles et sociales, etc.) et acteurs du numérique permettrait une hybridation des savoirs essentielle afin d'assurer une médiation numérique solide et une participation citoyenne ancrée dans les enjeux du territoire ».

Conseil de... Clément Mabi
Maître de conférence à l'université de Technologie de Compiègne.

Comment répondre au problème de la fracture numérique ?

1

Allier démarches en présentiel et numérique

- Les démarches en présentiel sont essentielles car elle permettent une meilleure compréhension des usages et outils numériques.
- Exemples : les ateliers citoyens, les journées d'initiation au numérique au sein de tiers-lieux, les kits de communication et d'informations présentés au sein des conseils de quartiers, les caravanes des projets.

2

S'appuyer sur des dispositifs de médiation numérique

- Proposer du coaching et/ou des kits de communication, notamment pour les porteurs de projets dans le cadre de budgets participatifs
- Organiser des événements citoyens dédiés (kermesse citoyenne, tournées citoyennes, etc)

3

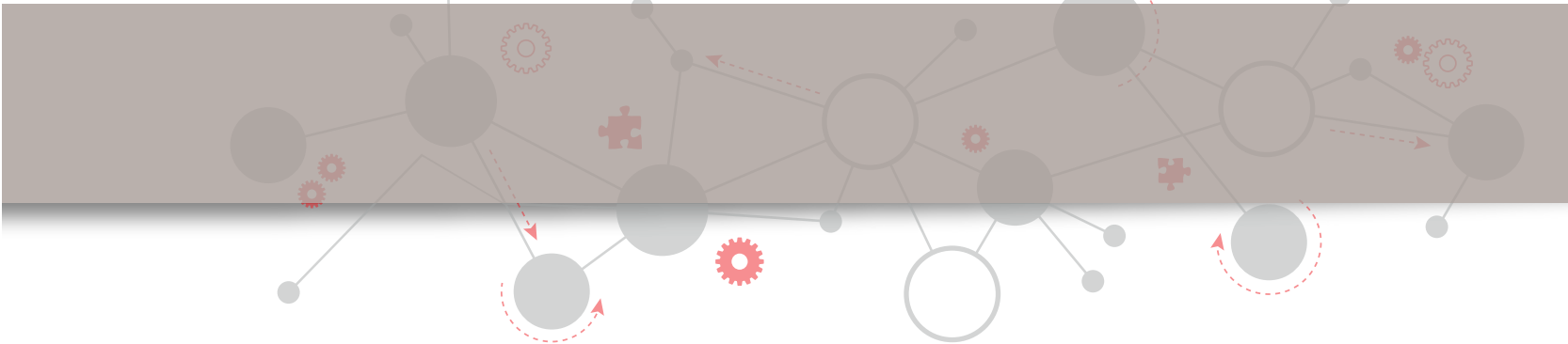
Diversifier les formats de participation

- Utiliser des formats plus simples comme des questionnaires à choix multiples
- Éviter les modalités d'inscription ou d'enregistrement longues (notamment pour les processus de vote)

4

S'appuyer sur des intermédiaires

- Utiliser des relais comme :
 - des tiers-lieux pouvant former les publics éloignés
 - des associations spécialisées dans la médiation numérique
 - des instances citoyennes (conseils de développement ou conseils de quartier)
 - des professionnels de la concertation



2. « Comment s'assurer d'un niveau de participation suffisant ? »

Nombreux sont les décideurs publics à espérer un niveau de participation élevé lors de la mise en place d'un outil numérique de participation citoyenne. Pour y parvenir, il importe de mettre en place une campagne de communication ambitieuse et multicanale, qui touche l'ensemble de la population.

Le budget consacré à la communication n'est donc pas neutre et dépasse parfois le coût de l'outil numérique lui-même.

Si le taux de participation est un indicateur nécessaire, il est toutefois insuffisant pour mesurer le succès de la démarche :

- des taux de participation de l'ordre de 10 % sont déjà satisfaisants,
- les citoyens ne peuvent s'intéresser à tous les sujets proposés par la collectivité. De ce fait, ils privilégieront les thématiques qui les concernent directement tels que les sujets de proximité ou liés à la petite enfance, etc.,
- c'est la qualité des contributions qui fait le succès d'une démarche et permet de véritables avancées.

3. « Quel est le coût moyen d'un outil numérique de participation citoyenne ? »

La question des coûts des outils numériques de participation citoyenne est un enjeu clef pour de nombreuses collectivités. Il englobe :

- le coût de l'outil numérique à proprement parler,
- les moyens humains internes (temps agents),
- le coût dédié à la communication.

Le coût des outils actuellement sur le marché reste modéré. Le modèle le plus répandu est le mode SaaS (*Software as a Service* – logiciel en tant que service) qui permet aux collectivités de s'abonner pendant plusieurs mois ou années à des services opérés et développés à distance.

Les coûts moyens vont de quelques milliers d'euros à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Les prix varient généralement en fonction du nombre d'habitants de la collectivité mais aussi en fonction des services complémentaires proposés par le prestataire : demandes spécifiques de la collectivité pour personnaliser et adapter la plateforme avant son lancement, formation en interne, prestation de conseils et d'accompagnement et richesse de l'offre de services.

À titre indicatif, pour les villes de taille moyenne (environ 40 000 habitants) :

- l'abonnement à un outil de signalement coûte entre 7 000 et 15 000 euros par an,
- le prix d'un outil de cartographie participative s'inscrit entre 15 000 et 25 000 euros par démarche de participation citoyenne,
- la mise en place d'un portail open data avec des jeux de données simples démarre à 7 000 euros par an.

Le budget communication et les moyens humains ne doivent pas être négligés. Pour assurer le succès de tels dispositifs, il est généralement essentiel qu'un agent soit en charge de l'animation et du pilotage de l'outil quasiment à temps plein pendant la période de consultation (à 50 % en phase de cadrage ou d'évaluation).



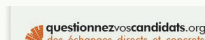
Liste des outils numériques de participation citoyenne

Cette liste présente un recensement des sociétés proposant des outils numériques de participation citoyenne. Non exhaustive, elle a été établie en mai 2018 en l'état actuel des connaissances.



OUTILS DE DIALOGUE, DE VOTE ET DE CONCERTATION

Sondages, appels à projets, débats et dialogues en ligne





CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

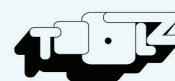
Cartographie numérique, réalité augmentée

CARTiCiPE!
DEBATOMAP



CITYZENMAP

OPENPI
Tools for citizen science



UNLIMITED CITIES PRO



OUTILS DE SIGNALEMENT VOIRIE

Remontée d'informations et de problèmes dans l'espace public, envoi de suggestions

BOUGE
MA VILLE

fluicity

M&C MAIRES ET CITOYENS.fr
UN LIEN FORT ENTRE NOUS



InCity
incityapp.fr

my
mairie

ParlonsPo.

FixMyStreet

Keyclik

Neocity

TellMyCity
SPALLIAN
SMART IDEAS FOR BIG DATA

VOXMAPP



OUTILS DE BUDGET PARTICIPATIF

Appels à projets, vote en ligne, dialogue

Cap Collectif

ConsultVox

D21

OPEN
SOURCE
POLITICS.

CONSUL
open participation

decidim

iD CITY

Politizr



Liste des outils numériques de participation citoyenne

Cette liste présente un recensement des sociétés proposant des outils numériques de participation citoyenne. Non exhaustive, elle a été établie en mai 2018 en l'état actuel des connaissances.



OUTILS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Propositions de projets, contributions financières



CO-CITY



COMMON



KissKiss Bank Bank.com



rejoignez la révolution



COLLECTICITY



enerfip



Lendosphere.com



lumo



OPEN DATA

Ouverture de jeux de données publiques, visualisation des données



datakode



OpenDataSoft





Carte des implantations régionales de la Caisse des Dépôts



Antilles-Guyane
antilles-guyane@caissedesdepots.fr

Auvergne Rhône-Alpes
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr

Bourgogne Franche-Comté
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr

Bretagne bretagne@caissedesdepots.fr

Centre-Val-de-Loire
centre-val-de-loire@caissedesdepots.fr

Corse corse@caissedesdepots.fr

Grand Est grand-est@caissedesdepots.fr

Hauts de France hauts-de-france@caissedesdepots.fr

Ile-de-France ile-de-france@caissedesdepots.fr

Normandie normandie@caissedesdepots.fr

Nouvelle Aquitaine
nouvelle-aquitaine@caissedesdepots.fr

Nouvelle Calédonie et Polynésie française
pacifique@caissedesdepots.fr

Occitanie occitanie@caissedesdepots.fr

Pays de la Loire pays-de-la-loire@caissedesdepots.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur
provence-alpes-cote-d-azur@caissedesdepots.fr

Réunion et Océan Indien
reunion-ocean-indien@caissedesdepots.fr

GROUPE



Caisse des dépôts et consignations

56, rue de Lille
75007 Paris
Tél. : +33 1 58 50 00 00

@CaissedesDepots

www.groupecaissedesdepots.fr